



Versailles, le 15 avril 2015,

DÉCLARATION DES ÉLU-E-S **CGT**, LORS DE LA CAPA
DE REVISION DE NOTES ADMINISTRATIVES
DU 15 AVRIL 2015

Au-delà des campagnes de notation qui ont une influence sur le rythme d'avancement, nous revendiquons une augmentation des salaires qui compense le gel du point d'indice dans la Fonction Publique depuis 2010.

Et dans un souci d'égalité entre les personnels nous revendiquons une augmentation immédiate de 90 pts d'indice supplémentaires (400 €) pour tou-te-s. Raison pour laquelle la CGT éduc'action a appelé à la grève et à la manifestation du 9 avril contre les politiques d'austérité.

Lors des groupes de travail du 8 avril et du 10 avril 2015, nous avons été amenés à étudier 80 requêtes en révision de note administrative au regard des notes proposées par les Chefs d'établissement.

Comme chaque année nous constatons que les contestations reflètent une incompréhension entre les collègues et leur chef d'établissement : les commentaires suite, par exemple, à des baisses de pavés n'apportent aucune argumentation convaincante. Soit ces chefs d'établissements s'affranchissent de la nécessaire cohérence entre les pavés, l'appréciation et la note, soit ils refusent toute idée de contestation et la font payer aux collègues via leur rapport. Dans les deux cas, il s'agit d'un dysfonctionnement que nous condamnons.

Enfin, nous ne pouvons que constater que certains chefs d'établissement utilisent clairement la notation administrative pour solder des conflits personnels avec quelques collègues. C'est totalement inacceptable. Nous rappelons que cette notation est censée refléter la manière de servir l'éducation nationale et non pas le chef d'établissement. Les appréciations et les argumentaires laissent ainsi entrevoir le refus de toute contestation des décisions des chefs d'établissement par certains d'entre eux.

Nous constatons cette année un recours fréquent au SARH ce qui montre bien les difficultés que rencontrent les collègues sur leur lieu de travail, difficultés qui pourraient être atténuées si le climat était plus serein au sein de certains établissements.

La notation administrative soulève un problème de gestion des ressources humaines en lien direct avec les conditions de travail et de souffrances de nos collègues.

Nous remarquons aussi que bon nombre de requêtes émanent de collègues TZR ou en complément de service. Il serait important que le rectorat rappelle aux chefs d'établissement la nécessité de porter un regard bienveillant sur la situation de ces collègues. Difficile en effet de leur reprocher un manque d'investissement dans un établissement ou une absence d'implication dans des projets alors qu'ils sont bien souvent de passage dans plusieurs établissements à la fois.

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES 245 Boulevard. Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 9 e-mail : uasenver@wanadoo.fr

site internet : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>



En ce qui concerne les stagiaires, certains chefs d'établissements sous-notent un service rendu qu'ils estiment pourtant eux-mêmes de qualité considérant qu'un stagiaire a toujours une marge de progression et ne peut avoir une note maximale. Cela ne permet pas à ces collègues de débiter positivement, et peut entacher durablement leur progression de carrière.

Enfin certains chefs d'établissement attendent un service différent selon les matières. Plusieurs requêtes concernent des professeurs d'allemand notamment dans des établissements avec des classes européennes à qui l'on reproche de ne pas assez « promouvoir » leur discipline et de perdre des élèves. C'est injuste et introduit une inégalité entre les collègues certifié-e-s.

D'un établissement à un autre, la manière dont les collègues sont noté-e-s peut différer considérablement. C'est pourquoi cette uniformisation et systématisation de la notation érigée en norme objective, présente à nos yeux un caractère subjectif. Ceci nous amène à rappeler notre opposition à ce système de notation. Nous réitérons notre demande d'un système d'avancement d'échelon automatique pour tou-te-s, sur la base du grand choix.

Nous souhaiterions également, dans un souci d'égalité de traitement, qu'une harmonisation des notes administratives soit pratiquée, avec les mêmes critères, dans toutes les académies de France.

Les élu-e-s paritaires PLP de la CGT Educ'action Versailles
V. Josien / S. PERREAU

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES 245 Boulevard. Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
☎ : 01.46.09.98.70 9 e-mail : uasenver@wanadoo.fr
site internet : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>